

CHALLENGE DE L'AMITIE 2010

Couleur

1. CONDITION DE PARTICIPATION

- Tous les clubs ou individuels affiliés à l'UR 18, fédérés ou non.
- Participation :
 - o Papier couleur
 - o Nombre d'œuvres par club : illimité
 - o Nombre d'œuvres par auteur : 5
- 5 photos présentées sur support 30x40, épaisseur max 1,5 mm. Au dos, en haut à gauche, devront figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur, portés sur les étiquettes fournies sur le site de l'UR.18.
- Sujet : libre. L'auteur prend la responsabilité des sujets présentés.

2. MODALITES DE PARTICIPATION

- Date limite de réception : **25 mars 2010**
- Adresse d'envoi :

Claudine DJIBRE au C.E. MBDAF, 1 Avenue Réaumur – 92358 LE PLESSIS ROBINSON Cedex

Les envois par club ne peuvent être fractionnés. Ils doivent être accompagnés d'un bordereau Auteur et du bordereau Club.

- Pour le bordereau Auteur :
Pour les affiliés à la Fédération Photographique Française. Nom et prénom, n° de votre carte fédérale (jeune si moins de 21 ans). Pour les non affiliés : Nom et prénom, n° fédéral de votre club. Titre de vos œuvres
- Pour le bordereau Club : Nom du club avec le n° fédéral. Coordonnés du correspondant. Nom, prénom, n° FPF, nombre d'images des auteurs
- Au dos, en haut à gauche, devront figurer les renseignements correspondant au bordereau auteur, portés sur les étiquettes (Etiquette régional papier) fournies par l'UR 18.

3. JUGEMENT

- Date : **10 avril 2010**, lieu : **Parc de la Butte au Grès – 91290 OLLAINVILLE**
- Composition du jury : 3 personnes extérieures ou non l'UR 18.
- Le jury se verra présenter les photos en totalité avant de noter de 20 (meilleure note) à 5.
- S'ils le souhaitent, les juges pourront présenter quelques unes de leurs œuvres.

4. PALMARES

- Classement par œuvre
- Classement Club : sur les 5 meilleures photos, avec un minimum de 3 auteurs par club.
- Classement par auteur : sur les 3 meilleures photos.
- Prix jeune (-21 ans)
-

5. GARANTIES

Tout en prenant le grand soin des photos lors des manipulations et transport, les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de perte, de vol, de détérioration quelconque ; aucun dédommagement ne sera effectué. Les photos seront à la disposition des participants après le concours ou bien au plus tard à l'Assemblée générale.

Chaque participant devra se conformer au présent règlement.

Le Commissaire du Challenge
Claudine Djibré